

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 janvier 2019 vers les 20 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Line Lecours, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 25 0119 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0119-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 26 0119 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 décembre 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0119-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION CE 27 0119 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Josée Tardif, enseignante à l'école Villa-de-la-Jeunesse de Saint-Élie-de-Caxton, congé d'une durée d'un (1) an soit l'année scolaire 2022-2023, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 28 0119 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0119-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 29 0119 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE, vers les 20 h 25, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean P...' followed by a flourish, written over a horizontal line.

SECRÉTAIRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Jean-François...' followed by a flourish, written over a horizontal line.